

L'an deux mille vingt le 05 novembre à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 30 Octobre 2020

**PRESENTS :** NOMPEIX, R.PREVOT, S.MIO, MH.BOUSQUET, C.THOMAS, A.GREIL, G.LESPINGAL, C.LABAYE, P.LARRIEU, JC.DUMONT, C.HOTIER, Y.GARCIA, D.NEBREDA, JC.BONHOURS, I. TICHON.



## ORDRE DU JOUR:

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Octobre 2020

### I - TRAVAUX EN COURS

- Point sur la mise en sécurité cours de l'école
- Point sur l'adressage : propositions de la commission réunie le 21/10/2020 des choix des panneaux et des numéros

### II - PERSONNEL COMMUNAL

- Poste de secrétaire de mairie
- Poste d'adjoint technique
- Remplacement agent garderie

### III - C.C.A.S.

- Proposition des personnes du bureau hors conseil municipal

### IV - ASSOCIATIONS

- Point sur les réunions avec les associations

### IV - QUESTION DIVERSES

(Le maire annoncera en début de réunion les questions qui lui auraient été demandées de traiter entre temps)

- Fixer : dates de réunions pour la préparation du journal municipal



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01 Octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jean Christophe Bonhours.



### I - TRAVAUX EN COURS

- Point sur la mise en sécurité cours de l'école  
Divers travaux de mise en sécurité de l'école sont programmés. Ils seront réalisés au cours des vacances d'hiver (février). Un périmètre de sécurité sera installé pour laisser un espace de jeux pour les enfants du centre aéré pendant la réalisation des travaux.

- Point sur l'adressage : propositions de la commission réunie le 21/10/2020 des choix des panneaux et des numéros

Présentation des choix suite à la réunion de la commission :

- Couleur fond de la plaque : bordeaux
- Couleur de la police de caractère : crème / ombré
- Tour de la plaque par un liseré double.

Programmer une réunion d'ouverture des plis avec les membres de la commission et M. Michel Vienne.

Mme C. LABAYE indique qu'elle n'a pas pu venir à la réunion qui a adopté les « modèles » et souhaite avoir des précisions quant au mode opératoire des commissions. M. Le Maire lui précise que pour cette réunion, la convocation avait été élargie à tous le conseil afin que tous soient informés de ce projet.

## II - PERSONNEL COMMUNAL

- Poste de secrétaire de mairie  
Mme D LEMOINE, nouvelle secrétaire s'est rapidement présentée.
- Poste d'adjoint technique  
La Mairie a reçu 5 candidatures.  
Toutes les candidatures seront étudiées début janvier 2021. En attendant, pour pallier au besoin, la Commune à recours à du personnel de remplacement contractuel par le biais de T2000.
- Remplacement agent garderie  
Le cas de l'ATSEM qui n'a pas repris son travail le 2 novembre 2020 est évoqué. Un premier courrier l'enjoignant de reprendre son service ou d'apporter des justifications à son absence lui a été adressé en recommandé. La procédure administrative est « enclenchée ». Afin de pallier à la charge de travail, la commune fait appel à du personnel de remplacement par le biais de T2000.

## III - C.C.A.S.

- Proposition des personnes du bureau hors conseil municipal  
*L'élection des membres issus du conseil municipal* (art. R 123-8)  
Les membres élus du conseil d'administration du CCAS par la même délibération n°20-05-26-03 du 26 Mai 2020 sont:
  - ▶ Catherine THOMAS
  - ▶ Alain GREIL
  - ▶ Jean Claude DUMONT
  - ▶ Jean Christophe BONHOURE

*La nomination par le maire des membres non-élus du CCAS* (art. R 123-11).

Monsieur le Maire, après différentes concertations et propositions a exercé son choix sur les personnes non-élu suivantes : ▶ Valérie CANDOSSI représentante des associations familiales (sur proposition de l'U.D.A.F.);

- ▶ Marie-Claude ROUBINEAU représentante des associations de retraités et de personnes âgées;
- ▶ Patricia GREIL représentante des personnes handicapées;
- ▶ Claude FERRIGNAC représentante d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

M. le Maire rappelle quelques règles:

### *La démission d'office*

Les membres du conseil d'administration qui n'ont pas siégé, sans motif légitime, au cours de 3 séances consécutives, peuvent, après que le président leur ait demandé de présenter leurs observations, être déclarés démissionnaires d'office, par le conseil municipal pour les membres élus, par le maire pour les membres qu'il a nommés (art. R 123-14).

Dans les deux cas, l'intéressé doit être à même de se défendre et le maire doit lui adresser un courrier mentionnant les 3 absences sans motif, la sanction encourue et proposer au membre concerné de présenter ses observations dans un délai donné, à défaut de quoi la procédure de

démission d'office sera engagée. Une fois la décision prise, elle devra être notifiée à l'intéressé.

#### **Les indemnités**

Aucun texte législatif ou réglementaire ne comporte de disposition prévoyant l'octroi d'indemnités aux présidents ou vice-présidents des CCAS (JO Sénat, 25 janvier 1996, n° 12642).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur sa proposition. Après en avoir débattu et à l'unanimité le Conseil Municipal.

- donne son accord aux nominations proposées ci-dessus pour la composition du CCAS de la commune de GREZILLAC.

#### **IV - ASSOCIATIONS**

##### **• Point sur les réunions avec les associations**

C. THOMAS expose le travail mené en concertation avec les associations. Toutes les associations ont été reçues. Les échanges ont parfois été âpres mais on est arrivé à un consensus. Toutes les pièces administratives demandées ont été fournies : statuts de l'association, chèque de caution, attestation d'assurance, clés/badges. Un accord a été arrêté sur deux prêts annuels de salle, en cas d'un troisième prêt la demande doit être soumise au conseil municipal et en recevoir l'aval.

Un débat s'ouvre sur la mise à disposition libre et gratuite des cours de tennis pour des personnes non membres du tennis club et ne disposant pas de la licence. Il est souligné que les cours de tennis sont gérés par l'association et que les membres ne sont pas opposés à une mise à disposition mais il faut prévenir le club, comme le font les adhérents. Il est souligné que l'on s'expose au risque de dégradations et d'accidents. Qui porterait la responsabilité ? Qui paierait ? La solution de la pose d'un digicode semble faire l'unanimité et permettrait de répondre au souhait de libre accès des cours.

#### **IV - QUESTION DIVERSES**

##### **• Fixer : dates de réunions pour la préparation du journal municipal**

M. le Maire rappelle le nom des membres de la commission « communication ».

M. le Maire propose un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer et faire part de demandes, projets émanant d'eux-mêmes ou de la population.

- Implantation d'un abri bus près du cimetière. Il est précisé que le Conseil Régional qui a la compétence transport, finance cet équipement s'il y a au moins 10 enfants. La question reste en suspens ;
- des lampes sont à changer dans la cours de l'école ;
- JC DUMONT soumet l'idée de la mise en place d'un marché de plein air ;
- programmer une réunion de la commission travaux pour évoquer l'avenir du Presbytère ;
- sécurité du lieudit Pey du Prat : mettre un sens giratoire et un panneau sens obligatoire ;
- Point sur la situation liée au COVID ;
- Chemins de randonnées dans la commune : le balisage relève de la compétence du Département, la commune assure l'entretien ;
- école : conseil d'école, sécurité COVID et VIGIPRATE. Un visio-phone sera prochainement installé ;
- Lieudit Le Moine : étude d'un moyen de ralentir la circulation réclamé par M. C Hotier ;
- Route de la Gendarmerie : le raccord n'a pas été très bien réalisé (le signaler à l'entreprise Boujiaud via M. Michel Vienne) ;
- Club des vieux crampons : souhaite remplacer la machine à tracer les lignes (demander un devis),
- Chemin de Bel Air : reboucher les trous,
- CCAS : programmer une réunion. Quelle action en direction des anciens suite à l'annulation du repas traditionnel du 11 novembre (COVID).

L'ordre du jour étant épuisé, Claude Nompeix lève la séance à 22h45

**SIGNATURES :** NOMPEIX, R.PREVOT, S.MIO, MH.BOUSQUET (2), C.THOMAS, A.GREIL, G.LESPINGAL, C.LABAYE, P.LARRIEU, JC.DUMONT, C.HOTIER, Y.GARCIA, D.NEBREDA, JC.BONHOURE.

± TICHON